

RèGLEMENT

1. Les inscriptions et tarifs:

1.1 Le raid des Terres Noires 2019 est réservé aux licenciés ou aux personnes titulaires d'un certificat médical, à partir de la catégorie espoir (19 ans, âge minimum) sauf surclassement pour les juniors de 17 et 18 ans (avec autorisation parentale).

Une autorisation parentale sera exigée pour les participants de moins de 18 ans non accompagnés.

Les catégories de classement :

Catégories	AGE AU 31/12/2019	année de naissance
JUNIOR	17 à 18 ans	2002
JUNIOR	17 à 18 ans	2001
ESPOIR	19 à 22 ans	2000
ESPOIR	19 à 22 ans	1999
ESPOIR	19 à 22 ans	1998
ESPOIR	19 à 22 ans	1997
Masculins - Séniors 1	23 à 29 ans	1990 A 1996
Masculins - Masters 1	30 à 39 ans	1980 A 1989
Masculins - Masters 2	40 à 49 ans	1970 A 1979
Masculins - Masters 3	50 ans et plus	1969 ET AVANT

ATTENTION : Pour les Juniors (17 et 18 ans) qui souhaitent participer, ils seront surclassés **Espoir**. Après l'inscription en ligne, les parents doivent rédiger et envoyer par courrier une demande participation en surclassement :

« **Je soussigné, père/mère, autorise mon enfant à participer au Raid des Terres Noires et à courir dans la catégorie Espoir.** » (Avec la signature du jeune coureur, parents et un mail ou N° de tel portable).

Pour une communication lors de la remise des prix, prière de joindre un palmarès.

Le comité d'organisation validera l'inscription. Sans ce document écrit, le coureur ne pourra pas prendre le départ.



1.2 Les concurrents doivent être couverts par leur assurance personnelle, au moins en responsabilité Individuelle Accident pour participer au raid. Un justificatif pourrait être demandé en cas d'accident. La licence FFC est suffisante.

1.4 Les participants au RAID des TERRES NOIRES doivent fournir, **soit leur licence, soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition de moins d'un an. Attention : Ce document, original ou copie ne vous sera pas rendu** (mesure de précaution en cas de problème médical à la suite de la course).

1.5 Selon le règlement FFC et pour votre SECURITE, raiders il vous sera demandé lors du retrait des plaques: **vos licences (ainsi que certificat médical pour les non licenciés), qui sera gardée.**

1.8 Deux cadeaux seront offerts **uniquement aux participants du Raid**. Son retrait sera nominatif, se fera uniquement à la remise des plaques les 15 et 16 juin 2019. **En cas d'absence du participant, il n'est pas dû** (n'est donc pas donné à un autre participant) et il n'y aura pas d'envoi possible.

1.9 Vélos à assistance électrique : pour cette édition, les VAE seront acceptés, Une seule catégorie sera créée et une remise de prix sera faite.

Le départ sera donné 50 min après celui des coureurs musculaires ; soit 8h50, environ.

Les batteries supplémentaires seront acceptées sur le parcours. Nous ne prendrons PAS EN CHARGE LE PLACEMENT OU LE TRANSPORT de celles-ci ; pour des raisons de responsabilité que vous comprendrez. Des plans du parcours seront affichés, à votre disposition, pour guider vos accompagnateurs si nécessaire.

1.10 Les SEULES LICENCES ACCEPTÉES sont :

* **licence FFC et UCI pour les étrangers.**

***Pour les non licenciés FFC ou UCI** : le certificat médical obligatoire pour les non licenciés ne sera pas rendu.

Les pilotes auront la possibilité de prendre **une assurance, Type Licence à la journée FFC au prix de 8 € qui est proposé par la FFC, il sera possible d'y souscrire seulement et uniquement à l'inscription** (à commander lors de l'inscription sur le site). Trouvez toutes les infos sur le Site de la FFC.

En cas de non souscription de l'assurance journalière lors de l'inscription sur le site, il faudra faire **mention de « je reconnais ne pas avoir pris de licence. Je reconnais donc avoir souscrit une assurance moi-même et je ne ferai pas appel à l'assurance FFC. »**

1.11 Chaque concurrent devra **OBLIGATOIREMENT MONTRER son justificatif de santé au RETRAIT DES PLAQUES** le jour de l'épreuve :



* licence en cours de validité

* **copie du certificat médical** de non contre-indication à la pratique du cyclisme **en compétition (de moins de 1 an à la date du 16 juin 2019).**

Attention! Pour ceux qui ne l'auront pas fourni par email à terresnoires@sportorama.fr avant la clôture des inscriptions, le document fourni sera gardé par l'organisation : bien FOURNIR UNE COPIE.

1.12 Le tarif d'inscription pour le Raid 2019 est de **55€** pour les licenciés et **63€** pour les non licenciés (8 € de licence journalière). Cela inclut une plaque personnalisée, 6 Ravitaillements, un repas à l'arrivée, accès piscine avec sauna et hammam, la remise des prix (suivant la place) et les **cadeaux** « Les Terres Noires 2019 »

1.13 ANNULATION

Vous ne pouvez pas vendre ou échanger vos places entre vous, elles seront non valables.

Les annulations sont autorisées uniquement sur justificatif médical et jusqu'au dimanche 2 juin 2019 minuit.

Aucune annulation ne sera acceptée sans justificatif médical ni au delà de cette date.

Les demandes doivent être adressées par email à terresnoires@sportorama.fr

Les remboursements seront faits par Sportorama soit directement sur la CB ayant été utilisée lors du paiement de l'inscription soit, si cela n'est pas possible, par chèque dans les 15 jours suivant le raid.

Une pénalité de **20 €** sera déduite du montant du remboursement et conservée par l'organisation pour frais de banque et de gestion.

Aucun transfert de plaque n'est autorisé.

Sachez qu'à partir du 2 JUIN 2019 tout remboursement ou annulation ne sera plus possible même sur justificatif médical. Les remboursements seront faits après le raid (16 juin 2019)

1.14 Les inscriptions se feront cette année encore uniquement en ligne sur le site www.sportorama.fr avec paiement obligatoire par CB **le jour même avant minuit.**

La date limite d'inscription est fixée au dimanche 9 juin 2019 à 20h dans la limite de 449 participants.

Aucune inscription ne sera prise au-delà de cette date ni sur place.

Si la limite des 449 participants est atteinte avant la clôture des inscriptions, une liste d'attente sera **automatiquement** mise en place, les places étant attribuées dans l'ordre chronologique d'inscription sur la liste en fonction des éventuelles annulations.

Dans ce cas, vous serez contacté directement par Sportorama. Il est inutile de nous contacter pour cela ou pour nous relancer.



Fermeture des inscriptions le 9 juin 2019 à 23h59

1.15 Le retrait de la plaques de cadre se déroulera :

- **Samedi de 14h30 à 18h00** à la TAVERNE boulevard Gassendi
- **Dimanche dès 7h00 à 7h45** . Stade Jean Rolland

Fermeture des inscriptions le 9 juin 2019 à 23h59

RAPPEL : Pas d'inscription sur place.

1.15 Droits à l'image : Par défaut, tout concurrent accorde automatiquement à l'organisateur de cette épreuve, au photographe de l'épreuve ainsi qu'au caméraman le droit de réaliser et d'utiliser des photos et vidéos de lui, à des fins journalistiques ou promotionnelles.

Toutefois, chaque participant reste propriétaire de son image. De fait, s'il refuse que des photos soient faites et exploitées à des ces fins, il lui suffit de le signaler au moment de l'inscription sur papier libre.

1.16 Chaque Raideur aura son repas réservé et servi (pour des raisons d'hygiène).

1.17 Les horaires de retrait des plaques

- **samedi 15/06 de 14h30 à 18h** à la TAVERNE rue Gassendi, à Digne les bains
- **dimanche 16/06 de 7h à 7h45, Stade Jean Rolland.**

1.20 Le départ sera donné à:

- 8h00, départ en ligne, Stade Jean Rolland.
- 8h50 pour les vélos à assistance électrique.

Le respect du code de la route est de rigueur sur les sections sur route ouvertes et sont un gage de sécurité.

1.18 La plaque de cadre devra être attachée à l'avant du guidon, de manière à ce que les chiffres soient parfaitement apparents (pour favoriser le pointage aux points de passage). Ainsi que la puce qui sera donnée au retrait de la plaque.

La puce est à restituer à votre arrivée.

1.20 L'inscription implique l'adhésion du présent règlement.



2. la participation aux épreuves et parcours :

2.1 Le port d'un casque rigide homologué sur la tête est obligatoire.

2.2 Les participants doivent se conformer au **Code de la Route**, aux arrêtés préfectoraux et municipaux, respecter les propriétés privées et l'environnement fragile rencontré.

2.3 Ne jetez rien, s'il vous plaît : « Respectez la nature, la nature vous respectera. ».

Garder vos déchets, vous pourrez vous en débarrasser aux ravitaillements ainsi qu'à l'arrivée.

L'organisateur pourra exclure un participant en cas de sortie des tracés ou de jet de détrit.

2.4 Les concurrents doivent obligatoirement porter la plaque officielle posée visiblement sur le guidon du VTT, sous peine d'exclusion.

2.5 Pour ce Raid de 85km et environ 4000 de D+, une très bonne condition physique est obligatoire car c'est un parcours extrêmement éprouvant et technique.

2.6 Présence obligatoire au briefing précédant la course. **15 min avant le départ : 7h45 pour les musculaires et 8h35 pour les VAE.**

2.8 Chaque participant est sensé **maîtriser son vélo**. Les passages les plus délicats seront signalés. Pensez à rester lucide et à garder des forces pour chaque difficulté (montée ou descente !) Le club organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un incident de pilotage ou d'un manque de maîtrise survenu au cours des épreuves. Ne pas hésiter à descendre de vélo en cas de doute.

2.9 Chaque participant doit **être sûr de son équipement** (vélo et casque) afin qu'il lui assure la meilleure sécurité sur les parcours. Pensez donc à faire vérifier vos freins par un professionnel. Le Raid des « Terres Noires » comporte de très longues descentes techniques ou le défaut de freinage serait extrêmement dangereux. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable d'accident ou d'incident survenu à la suite d'un défaut mécanique.

2.10 Attention, tous les parcours passent dans la réserve Géologique, Zone Natura 2000 ou à proximité, ainsi que sur des propriétés privées. Certaines parties des circuits ne sont autorisées que pour cette journée exceptionnelle, les passages limités à 499 participants (participants, bénévoles et spectateurs). Nous vous demandons donc le plus grand respect de cet environnement et du règlement.

2.11. L'organisation se réserve le droit de disqualifier des participants ayant anticipé le départ officiel.



2.12 L'organisation pourvoit à la sécurité physique des participants en mettant en place un encadrement médical, et des bénévoles fermeurs. Ces derniers ont pour mission de débaliser le parcours et d'encadrer les derniers concurrents. Pour la bonne marche de l'événement, ces derniers concurrents devront se conformer aux recommandations des fermeurs, comme quitter le parcours afin de revenir à Digne dans les meilleurs délais : ceci pour leur entière sécurité. Les numéros des concurrents seront communiqués par radio au PC course, pour la mise hors course.

2.15 Chaque concurrent est tenu de posséder **un téléphone portable durant toute la durée de la course**, afin de contacter l'organisateur en cas d'accident ou toute autre urgence. Le numéro de téléphone du directeur de course est indiqué sur la plaque de course.

2.17 Le vélo devra être le même tout au long du parcours. **En cas de bris de cadre ou de roues, le changement de vélo ou d'équipement devra être fait devant un signaleur** (témoin). Ceci évitera des réclamations éventuelles.

2.18 ROUES : Sont acceptées sur l'épreuve, les vélos équipés de roues : * 26 pouces, * 29 pouces, * 650b

2.19 ATTRIBUTION DES NUMÉROS : L'organisation placera les concurrents en fonction des palmarès et catégories de chacun pour éviter au maximum de remonter les concurrents précédents.

2.20 Classements :

CATÉGORIES RÉCOMPENSÉES seulement sur le grand parcours : Scratch / Féminines (19ans et +) / Espoir (19-22ans) / Séniors (23-29ans) / Masters 1 (30-39ans) / Masters 2 (40-49ans) / Masters (50 ans et plus) / Tandem / VAE (H/F)

ATTENTION: Pas de remise de prix pour les non licenciés, vous serez classés dans le classement scratch.

2.21 En cas d'**abandon en cours de parcours**, le concurrent sera tenu de prévenir le PC course par téléphone en utilisant le N° de « PC course » indiqué sur sa plaque. Merci de nous aider à garantir la sécurité de tous.

2.22 En cas de **neutralisation de la course pour raison de sécurité**, l'organisateur et le commissaire de course se réservent, si nécessaire, d'appliquer une pénalité ou une bonification de temps aux participants concernés par une déviation ou un arrêt afin de respecter la course et le classement.

2.23: spécificités 2019 : parcours final plus long, 6 barrières horaires et 3 fins de parcours.

Le parcours 2019 propose quelques nouveautés et variantes. Il est aussi plus long et plus difficile (4000m D+) que les éditions précédentes. Le défi n'en sera que plus beau.



2.24 Des barrières horaires seront imposées, pour filtrer les concurrents et ainsi assurer la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve. Un pointage sera effectué à chaque barrière horaire, voire en intermédiaire. Les concurrents sont déclarés « hors course » après la barrière horaire et dirigés vers Digne les Bains par la route. L'heure de passage de chaque concurrent sera notée.

Le non-respect des barrières horaires placera les participants sous leur propre responsabilité et conduira à leur exclusion du classement final.

Les barrières horaires sont calculées au mieux afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve. (Organisation des secours, notamment). Le temps est limité, mais pas impossible.

Le parcours sera débalisé à partir de cette barrière horaire et l'organisation ne pourra donc plus être tenue responsable si un concurrent ne suit pas l'échappatoire indiquée.

Les horaires des barrières horaire peuvent être modifié par l'organisateur en fonction des aléas de course (météo, incident, retard, etc) pour le bon déroulement de l'épreuve.

2.25 Horaires :

2.251 – Départs :

8h Musculaire et 8h50 VAE

2.252 - 6 barrières horaires et 3 fins de parcours :

N°1 ravito 1 à 13km, les Fourbes : 10h

N°2 ravito 2 à 27km, piste de la tardée : 12h30

N°3 Ravito 3 à 38km, Draix : 14h - **Finisher Bronze**

N°4 Ravito 4 à 49km, Bouinenc : 15h

N°5 Ravito 5 à 60km, Lac de pêche : 16h - **Finisher Argent**

N°6 Ravito 6 à 68km, en bas du Richelme : 17h

Arrivée stade Jean Rolland, 18h30 – **Finisher OR**

2.253 - Les concurrents auront la mention « finisher » selon 3 étapes : Bronze, Argent, et Or

Finisher bronze : au 38ième kilomètre, et 2 000m D+

Finisher Argent : Au 60ième kilomètre, et 3 000m D+

Finisher Or : au 85ième kilomètre, et 4 000m D+.

Un sticker sera attribué à chaque coureur s'arrêtant à une étape, barrière horaire respectée ou pas.

A partir du 45^{ième} kilomètre, TOUS les CONCURRENTS SERONT FINISHERS. (Bronze, Argent ou Or).

2.254 – Arrivée du Raid

Stade Jean Rolland, les premiers sont attendus pour 13h30, les derniers à 18h30.



2.26 Des postes de pointages en dehors des barrières horaires seront organisés. **Un pointage manquant est source de disqualification.**

2.27 Le parcours sera débalisé à partir de cette barrière horaire et l'organisation ne pourra donc plus être tenue responsable si un concurrent ne suit pas l'échappatoire indiquée.

3. L'organisation :

3.1 L'organisation dégage sa responsabilité en cas de détérioration, perte, vol de matériel ou équipements individuels avant, pendant et après l'épreuve. Prévoyez d'attacher ou de faire surveiller votre vélo.

3.2 Les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves ou de modifier les parcours si les conditions s'avéraient défavorables à leur bon déroulement.

3.3 Les organisateurs se réservent le droit de limiter l'accès à la manifestation en fonction de la difficulté de son épreuve. Les bénévoles fermeurs mettront hors course les concurrents jugés trop lents pour arriver à la barrière horaire. Ces derniers devront suivre les indications des bénévoles pour rejoindre Digne par la route.

3.4 En cas d'annulation d'épreuve ou de non présentation au départ (sauf cas de force majeure avec justificatif médical et **avant le 2 juin 2019**), les droits d'inscription restent en partie acquis pour l'organisation.

3.5 L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos de l'épreuve à des fins publicitaires ou autres.

3.6 L'organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les concurrents faisant une fausse déclaration à l'inscription.

3.7 L'organisateur **interdira l'accès aux spectateurs dans la zone Natura 2000**, pour des raisons de protection de l'environnement.

3.8 Tout manquement à ce règlement, entraînera l'exclusion immédiate du participant.

Le comité d'organisation, VTT RANDO04, Le 25 Avril 2019.

